

COMMUNE DE EYZAHUT

Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS 2023
Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver -

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

La Maire, Fabienne SIMIAN

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

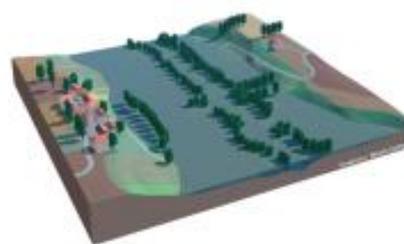
Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)

Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit "majeur" :
si sa fréquence est faible et sa gravité
très lourde.



l'évènement = l'aléa



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **EYZAHUT** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à EYZAHUT ?

SÉISME



RETRAIT



RADON



NUCLÉAIRE



Feux de Forêt



*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM
(en mairie ou sur www.drome.gouv.fr)*

Les risques naturels :

- les inondations : RAS
- les mouvements de terrain :
 - Retrait gonflement des sols argileux « aléa fort » risque important
- risque sismique : zone Ia : sismicité faible
- les feux de forêt : aléa moyen à fort
- radon : risque existant faible

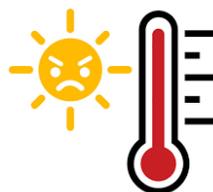
Les risques technologiques :

- nucléaire :
 - PPI CNPE (approuvé 2019) dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iode de potassium
- rupture de barrage : RAS
- transport de Matières Dangereuses : RAS
- activités industrielles RAS

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques :
tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires :
pandémie, canicule...



Catastrophes naturelles reconnues :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des catastrophes naturelles dans ma commune : 1

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

(Source : www.georisques.gouv.fr)

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

Le territoire a été divisé en secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- avec le porte-voix
- en porte à porte
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés
- par mail.

Des points de rassemblement ont été retenus



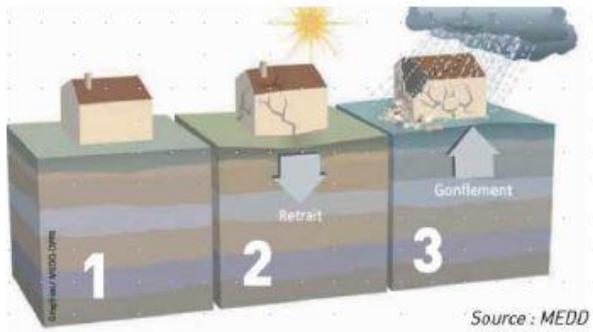
la salle communale, l'église et le restaurant du furet

RETRAIT



Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux » Aléa fort

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

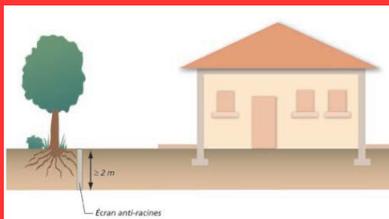
Le risque à EYZAHUT

La commune se situe sur une zone d'**aléa fort** : voir carte.

Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

Comment faire pour prévenir des dégâts ?



Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.

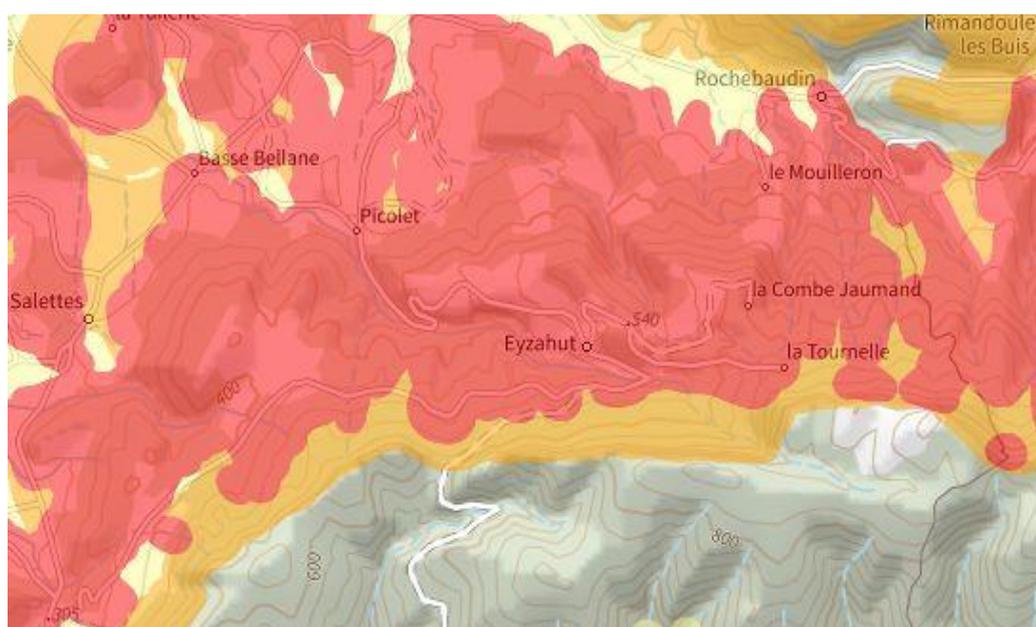


Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :

www.drome.gouv.fr

Carte retrait-gonflement des sols argileux » Aléa Fort



Carte consultable : <https://www.georisques.gouv.fr>



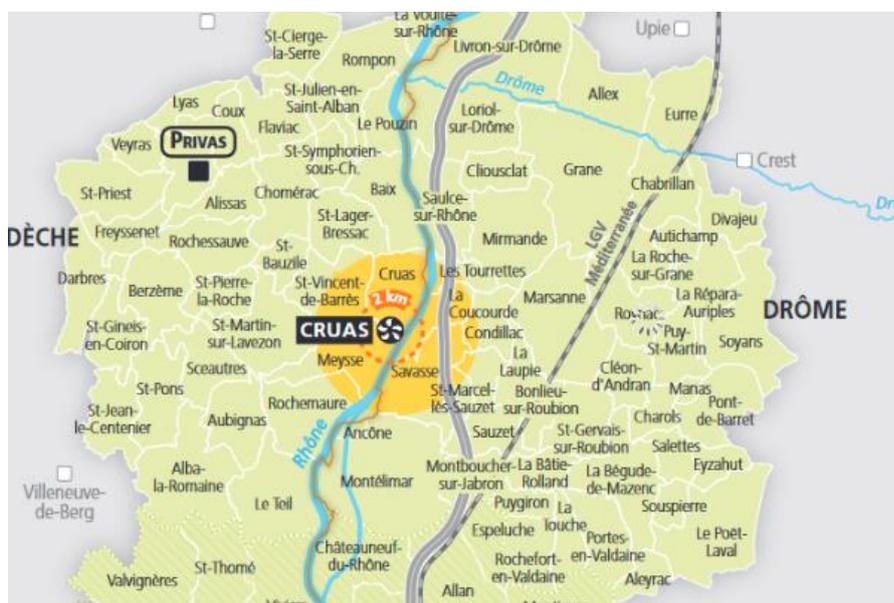
Risque nucléaire

Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

Le risque à EYZAHUT

EYZAHUT peut être concerné par un accident nucléaire avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cruas, qui comprend quatre réacteurs en exploitation depuis 1985 et étant située dans le rayon des 20km (**voir plaquette d'informations " Ayez les bons réflexes" du CNPE**).



Les mesures de prévention

Un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** a été approuvé en 2019, afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Cruas Meysse.

Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du préfet.

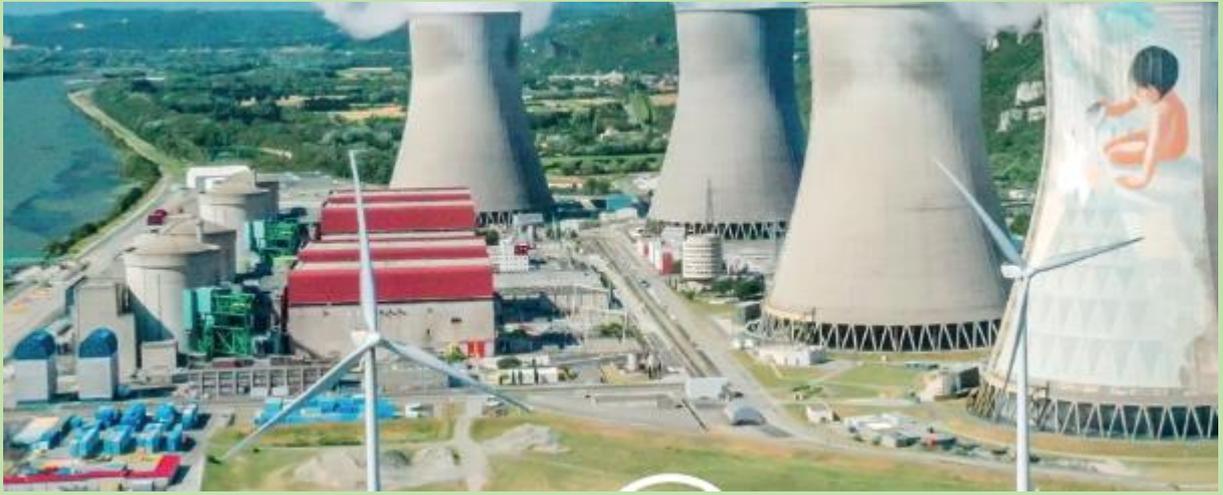
Mis en oeuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du CNPE, il a pour objectif essentiel l'organisation des secours publics **pour protéger la population, les biens et l'environnement** et sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre.

Parmi ces mesures :

- mise à l'abri des populations
- distribution des comprimés d'iodure de potassium
- éloignement temporaire ou évacuation.

Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (maire, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.

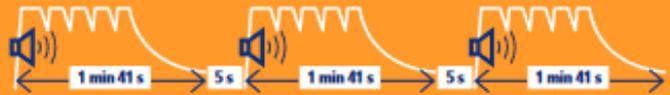


CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

 **PAR UNE SIRÈNE** (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1min et 41s)

> Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



 **PAR TÉLÉPHONE** dans le périmètre de mise à l'abri «réflexe»

 **PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION** (France 3 Auvergne - Rhône-Alpes, France Bleu Drôme-Ardèche FM103.8)
ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 **PAR DES VÉHICULES D'ALERTE**

FIN DE L'ALERTE, VOUS ÊTES INFORMÉS

DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI



Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres et coupez si possible la ventilation



Allumez la télévision, écoutez la radio locale et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



N'encombrez pas le réseau téléphonique

Il faut attendre l'ordre du Préfet pour prendre les comprimés d'iode, ordre relayé par les maires



Risque feux de forêt

La base « Prométhée », créée en 1973, recense les événements concernant la forêt méditerranéenne. Elle a permis d'établir une définition commune des feux de forêt et ainsi d'obtenir des statistiques avec des séries homogènes pour les 15 départements de l'entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne.

Ainsi, deux natures de feux sont distinguées : les feux de forêt et les « AFERPU ». AFERPU signifie Autres Feux de l'Espace Rural et Péri-Urbain. Ce terme désigne des incendies ayant atteint :

- Des forêts, garrigues, landes ou maquis d'une superficie inférieure à 1 ha ;
- Des haies, des boisements linéaires ;
- Des terrains en herbe (prairies notamment) ;
- D'autres terrains agricoles (chaumes et autres cultures).

Un feu de forêt se définit ainsi : un incendie ayant atteint des forêts, garrigues, landes ou maquis d'une superficie d'un hectare au moins d'un seul tenant (quelle que soit la superficie parcourue). Le terme « atteint » sous-entend qu'une partie de l'étage arbustif ou de l'étage arboré a été détruite.

Quels sont les facteurs du développement d'un feu de forêt ?

La chaleur et la sécheresse sont des critères facilitant l'éclosion du feu. Ensuite, la pente et le vent deviennent les principaux facteurs de l'extension du sinistre. La densité du couvert végétal et l'absence de zones pyrorésistantes (zones de cultures irriguées, carrières, barres rocheuses...) favorisent le développement de feux de grande ampleur.

Le débroussaillage

Dans le contexte urbain et périurbain, une friche représente toujours une source de risques, compte tenu des caractéristiques climatiques du département.

Débroussailler, c'est « détruire par tous les moyens les broussailles et bois morts s'ils sont de nature à favoriser la propagation des incendies ; supprimer les arbres et arbustes dominés, dépérissants (arbres inutiles) ou en densité excessive ; élaguer jusqu'à 2 mètres au moins les sujets conservés ».

Cela permet :

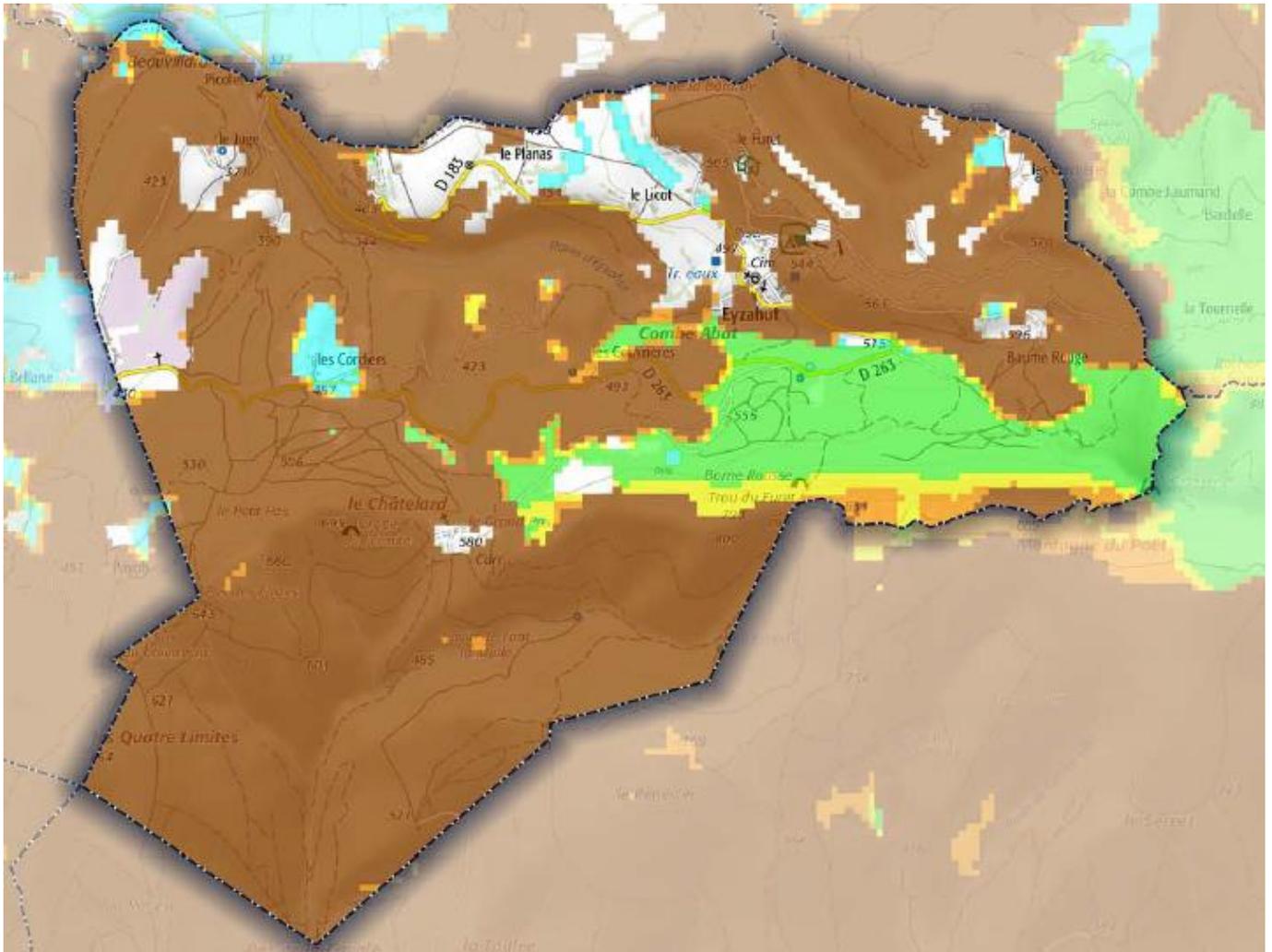
- d'éviter qu'un feu naissant au sol ne se propage au feuillage des arbres ;
- d'atténuer l'intensité d'un feu établi.

La zone débroussaillée doit également être entretenue tout au long de l'année.

Rendu obligatoire par le code Forestier (article L131-10 à L131-16) et l'arrêté préfectoral du 26 février 2013, le débroussaillage doit être réalisé avant le 15 mai de chaque année par les occupants des habitations et les exploitants des installations de toute nature :

- sur la totalité des parcelles constructibles en zone U au titre du PLU ;
- sur une distance de 50 mètres autour de toute installation, quelle qu'en soit la nature, dans tous les autres cas (parcelles non classées en zone U, non constructibles ou absence de PLU)

CARTE ALEAS FEUX de FORÊT



Sources : ©IGNF Scan 25©,
©IGNF BD CARTO© version 3-1,
Agence MTD, Juin 2017
Réalisation : D.D.T. de la Drôme - septembre 2018

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

ÉCHELLE : 1 / 20000



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Si on est témoin d'un départ de feu :

Alerter les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible

(lieu-dit – commune – carrefour de routes, pistes, sentier) ;

- Si possible, attaquer le feu sans vous mettre en péril ;
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent ;
- Si on est surpris par le front de feu, se baisser, respirer à travers un linge humide, garder son calme, le feu passe très vite : 5 minutes par vent de 50 Km/h ;
- Ne pas sortir de sa voiture pour échapper aux flammes mais uniquement après le passage du feu.

Dans un bâtiment :

- Ne pas sortir de sa maison (éviter de partir en voiture) : cela retarde le cheminement des secours ;
- Ouvrir le portail du terrain ;
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ;
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres ;
- Occulter les aérations avec des linges humides ;
- Rentrer les tuyaux d'arrosage ;
- Écouter la radio et suivre les instructions données par les autorités.



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

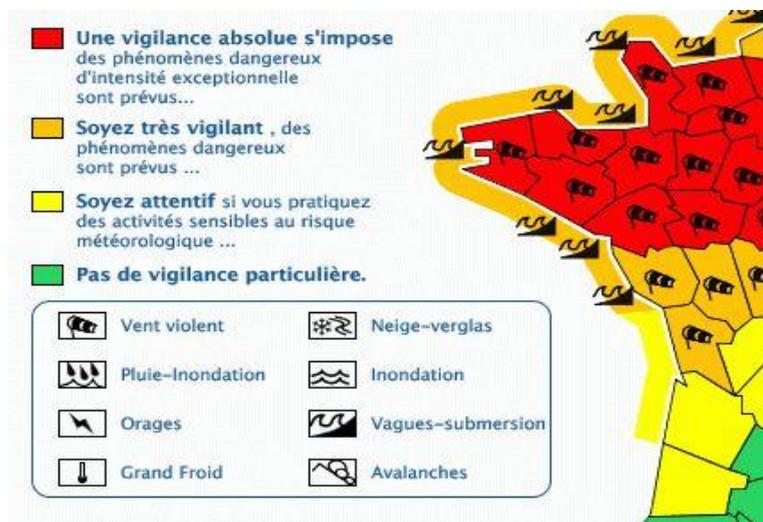


Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à EYZAHUT

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h). Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.



DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France
www.meteofrance.fr

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. -
Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

Si une tempête est annoncée

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

Les bons réflexes !



Ne prenez pas votre véhicule



Ne montez pas sur un toit

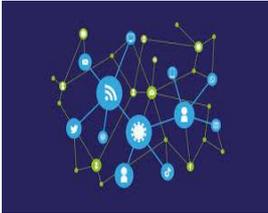


Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez portes et volets



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à EYZAHUT

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention



Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



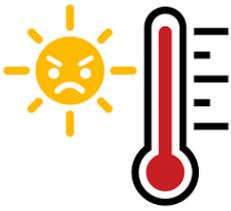
Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les mesures de prévention

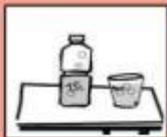
Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site www.meteofrance.fr



Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Évitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Évitez de consommer de l'alcool.



Évitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.